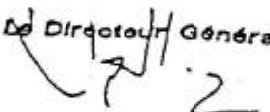


La solution proposée par l'ONEP à ce sujet, consiste en l'aménagement d'une station de dessalement d'eau de mer. Le coût de réalisation de cette station est estimé à 6 millions de Dhs, auquel l'ONEP participera à travers la réalisation des études d'exécution et les schémas de maintenance.

L'Agence a demandé à la délégation japonaise de communiquer les besoins en eau nécessaires aux installations du futur port de pêche de Sidi Hssaine, afin qu'il en soit tenu compte dans les études en cours d'élaboration par l'ONEP et dont les résultats seront transmis au Bureau de la JICA à Rabat dans un délai de sept semaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur Général

Hassan AMRANI

1 1

5

Annexe 4. Procès-verbaux (Lors la mission chargée de l'explication du rapport sommaire de l'étude du concept de base)

PROCES VERBAL

DE LA REUNION RELATIVE A LA PRESENTATION DU RAPPORT PRELIMINAIRE DE L'ETUDE DE CONCEPT DE BASE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UN VILLAGE DE PECHE A SIDI HSAINI AU ROYAUME DU MAROC

Faisant suite à la décision du Gouvernement du Japon de réaliser une étude du concept de base pour le projet de construction d'un village de pêche à Sidi Hsaine dans la province de Nador au Maroc (désigné ci-après le "Projet"), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après la "JICA") a réalisé ladite étude durant la période allant de Juin à Septembre 2002.

Afin de présenter au Ministère de la Pêche Maritime les résultats de l'étude de concept de base du projet et le consulter à ce sujet, la JICA a dépêché au Maroc du 21 au 26 Octobre 2002, une mission (désignée ci-après par la "mission") conduite par Mr Hiromichi MURAKAMI, Chef de la Division de la gestion des projets de la JICA.

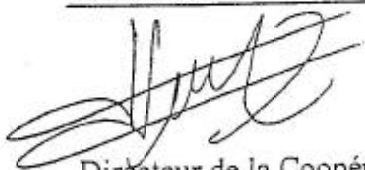
La liste des membres des deux délégations figure en annexe 1.

Les résultats de la discussion du rapport préliminaire présenté par la mission sont mentionnés dans l'annexe 2 ci-jointe.

Les deux Parties se sont félicitées de l'atmosphère cordiale qui a régné durant leurs travaux ainsi que des progrès réalisés au cours de cette rencontre.

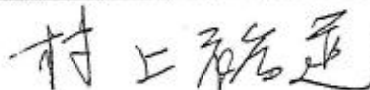
Fait à Rabat, le 24 Octobre 2002

Driss MESKI



Directeur de la Coopération et
des Affaires Juridiques
Ministère de la Pêche Maritime
Royaume du MAROC

Hiromichi MURAKAMI



Chef de la Mission chargée de
l'explication du rapport
préliminaire de l'étude du
concept de base
JICA
JAPON

LISTE DES PARTICIPANTSDELEGATION JAPONAISE

- Mr MURAKAMI Hiromichi, Chef de mission, 4^{ème} Division de la gestion des projets, Département de l'aide financière non-remboursable, JICA
- Mr SHIBATA Kazunao, Représentant résident adjoint, JICA Maroc
- Mr HARA Takaaki, Conseiller technique, Bureau de la coopération des pêches à l'étranger, Agence de la Pêche,
- Mr KUGE Katsuya, Coordinateur du Projet, 4^{ème} Division de la gestion des projets, Département de l'aide financière non-remboursable, JICA
- Mr TANAKA Norio, Chef consultant, ECOH Co., Ltd.
- Mr TAKEMOTO Hitoshi, Ingénierie des ports, ECOH Co., Ltd.
- Mr IWASAKI Wataru, Planification de l'architecture, ECOH Co., Ltd.
- Mr HIRATSUKA Hisashi, Planification de l'équipement, ECOH Co., Ltd.
- Mr HOTTA Masamichi, Planification de développement de la pêche, Planification de distribution du poisson, ECOH Co.,Ltd.
- Mr ANDO Kazuo, Interprète, ECOH Co., Ltd.

DELEGATION MAROCAINE

- *Ministère de la Pêche Maritime*

- Mr MESKI Driss, Directeur de la Coopération et des Affaires Juridiques
- Mr OUATI Youssef, Chef de la Division de la Coopération / DCAJ
- Mme DRIOUICH Zakia, Chef de la Division du contrôle des produits, de la normalisation et de la promotion commerciale / DIPM
- Mr EL AROUSSI Yassine, Chef du Service de la Coopération bilatérale,
- Mr LOUDIYI Mustapha, Cadre de la DCAJ,
- Mr ARHILA najib, PNAL, DRHAG,
- Mr KARIMINE Hicham, PNAL, DRHAG.
- Mr OGISO Takeharu, Expert de la JICA.

- *Office National des Pêches*

- Mr ABULFAOUZ Mohamed, Département qualité
- Mr SARJDINE Abdelhamid, Chargé de projets

- *Ministère de l'Équipement*

- Mr TEFFAL Mohamed, Chef du Service des études techniques, DPDPM
- *Agence pour la promotion et le développement économique et social des Préfectures et Provinces du nord du Royaume*
- Mr RIJANY Karim, Administrateur de programmes, Département Nord Est




1. Contenu du rapport préliminaire de l'étude du concept de base

La Mission a présenté à la partie marocaine les résultats de l'étude réalisée durant la période allant de Juin à Septembre 2002 relative au concept de base du projet de développement d'un village de pêche à Sidi Hsaine situé dans la province de Nador en fournissant des explications sur le contenu du rapport préliminaire de l'étude.

La partie marocaine a compris le contenu du rapport soumis par la partie japonaise.

Elle a précisé que le contenu du rapport qui lui a été présenté par la Mission n'a pas concerné les magasins des pêcheurs qui constituent une composante importante du projet.

La partie marocaine a demandé à la partie japonaise de reconsidérer la réalisation de cette composante qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail des pêcheurs artisans.

La partie japonaise a expliqué qu'elle ne peut pas intégrer cette composante au projet.

2. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

La délégation japonaise a exposé à la Partie marocaine les procédures concernant le système de la coopération financière non remboursable du Japon telle qu'elles sont présentées aux annexes 4 et 5 du Procès verbal établi le 18 Juin 2002.

La partie marocaine a déclaré avoir compris le système de la coopération financière non remboursable du Japon et a indiqué que les autorités compétentes du Royaume du Maroc sont disposées à prendre les mesures nécessaires mentionnées dans les annexes mentionnées ci-dessus pour la bonne exécution du Projet.





3. Points discutés lors de la mission de présentation du rapport préliminaire de l'étude du concept de base

3.1. Aménagement de la route d'accès au site du projet

Concernant l'accès au site du projet, la mission japonaise a rappelé que l'aménagement de la piste d'accès reliant Tazarine à Sidi Hsaine est impératif pour la réalisation du projet et que cet aménagement devra intervenir avant la passation du contrat avec l'entreprise qui sera chargée de la réalisation du projet.

La délégation marocaine a précisé que l'étude relative à la réalisation de la route d'accès au village de Sidi Hsaine a été entamée depuis le mois de Juillet 2002 par le bureau d'études marocain Afric Engineering et que les résultats sont attendus pour le mois de Janvier 2003. Compte tenu des délais réglementaires, les travaux ne peuvent être entamés qu'à partir du mois de Mars 2003.

La partie marocaine a confirmé que tous les efforts nécessaires seront déployés pour achever les travaux d'aménagement de la route d'accès dans les meilleurs délais. Il a été souligné que l'exécution du projet peut se faire en utilisant la piste d'accès existante qui servira à l'acheminement des machines et engins pour les besoins de la construction du village de pêche de Sidi Hsaine.

Elle a indiqué que la partie japonaise sera tenue informée en temps opportun de l'évolution des différentes étapes de l'aménagement de la route d'accès.

3.2. Electrification du village de Sidi Hsaine

Concernant l'électrification du village de Sidi Hsaine, la partie marocaine a indiqué que l'Office National de l'Electricité (ONE) a notifié son accord pour l'électrification du village de Tifazouine qui englobe le site de pêche de Sidi Hsaine et qu'une convention a été établie entre l'Agence du Nord, l'ONE et la Direction Générale des Collectivités Locales à ce sujet.

La partie marocaine a précisé que le village de pêche de Sidi Hsaine sera connecté au réseau électrique national avant le lancement des travaux de construction.

